GAP | SAPN, Avenir haute Durance et France nature environnement étaient hier devant le palais de justice

## THT: trois associations déposent plainte auprès du procureur

DL 24/01/2017



De gauche à droite, Patrick Baronna d'Avenir haute Durance (AHD), Gilles Marcel de FNE (France nature environnement) Paca et Hervé Gasdon de la SAPN (Société alpine de protection de la nature).

Photo Le DL/Vincent OLLIVIER

protection de la nature), d'AHD (Avenir haute Durance) et de FNE (France nature environnement) Paca sont arrivés au Palais de justice de Gap, hier, dossiers sous le bras. Chacun avec l'intention

es représentants de la

SAPN (Société alpine de

Chacun avec l'intention de porter plainte auprès du procureur de la République. Une plainte de cinq pages pour "abandon de déchets d'hydrocarbures et activités illicites dans le périmètre de protection de captage des eaux".

## Loi sur l'eau et code forestier non-respectés ?

Si elle a été déposée contre X, RTE est bien dans leur viseur. Chacune des associations met en exerque des manquements relatifs à la loi sur l'eau ou au code forestier, qui auraient été commis sur les chantiers du projet des lignes à très haute tension. AHD avait déjà saisi, la semaine dernière, l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) pour le "stockage de carburant près d'un point d'eau potable". « La plainte déposée aujourd'hui est un peu plus élargie », indique Hervé Gasdon.

Des nouvelles procédures qui s'ajoutent à celles déjà en cours. Comme le « recours sur le fond », déposé devant le Conseil d'État. Les trois représentants espèrent surtout que, « cette fois-ci, l'instruction aboutira ».

E.C.